Motion sur l'élargissement de l'amplitude des horaires d'ouverture des bibliothèques

Suite à l'annonce par la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat Vallaud Belkacem, et de Thierry Mandon, secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du dispositif « bibliothèques ouvertes » visant à élargir l'amplitude des horaires d'ouvertures des bibliothèques universitaires, les organisations syndicales rappellent que si elles ne sont pas sur le principe contre l'amélioration et l'augmentation de l'offre de service public, elles sont en revanche contre une augmentation des horaires d'ouverture des bibliothèques reposant sur du personnel non titulaire, et sans aucune création de poste de titulaire.

Nous considérons que l'emploi d'agents sur « contrats étudiants » et vacations ne sauraient suppléer aux emplois de titulaires. Jusqu'ici ces contrats précaires ont toujours été considérés comme devant être utiliser de façon exceptionnelle pour répondre aux défaillances de gestion des postes de la fonction publique.

Cette annonce en proposant de développer et généraliser les emplois de non titulaires, inquiète le personnel, car cela tend à normaliser l'emploi précaire au détriment des emplois statutaires et pérennes de la fonction publique.

En outre, le fait de faire exécuter des taches et exercer des fonctions par du personnel non formé, recruté sans concours, tend à dévaloriser le travail des agents titulaires ainsi que leur fonctions. Nous considérons que c'est une remise en cause de nos métiers et de nos missions qui est inacceptable.

Enfin, cela entraine une perte de la reconnaissance du savoir faire des personnels des bibliothèques et surtout une perte de la valeur des concours qui permettent normalement l'entrée dans la fonction publique.

Madame la ministre Najat Vallaud Belkacem, pour justifier de cette décision, cite en exemple les bibliothèques universitaires allemandes et canadiennes, nous l'incitons, si elle souhaite véritablement aligner nos établissements sur ceux de nos collègues anglo-saxons et germains, de commencer par une harmonisation des salaires.

Nous demandons donc avant la mise en place de l'extension des horaires de donner aux bibliothèques les moyens nécessaires pour assurer pleinement leurs missions de service public.

Les représentants des personnels à la CAP des magasiniers (FSU, CGT, FO).